

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 février 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 4
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/02/2015

Le lundi 23 février 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Michel BRISON, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Danielle SIMON, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE, Hubert BONNET (pouvoir à Claude TRASSARD), Noël CHEYNET (pouvoir à Jacky DUTRUC), Bruno HENRY (pouvoir à Isabelle ACHARD), Sylvie MICHEL (pouvoir à Michel BRISON), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Frédéric VALLOS.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine FORNES.

OBJET : Tourisme – Participation à la réalisation des chemins du curé d'Ars

M. Marc PECHOUX, Vice-président chargé du Tourisme, indique que la Communauté de communes Montmerle 3 rivières a initié en 2013 en lien avec la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes un projet de création d'un itinéraire de randonnée entre la chapelle des Minimes à Montmerle-sur-Saône et la basilique d'Ars-sur-Formans, dénommé les chemins du curé d'Ars.

Ce projet a été repris ensuite par la CCDSV en lien avec Montmerle 3 rivières.

Une concertation entre les deux communautés s'est établie depuis mars 2014 pour la création, la mise en œuvre et la promotion du produit touristique « les Chemins du Curé d'Ars » traversant les communes de Ars-sur-Formans, Frans, Chaleins, Messimy sur Saône, Lurcy, Francheleins et Montmerle-sur-Saône.

Cet itinéraire d'environ 17 km au total, traverse le territoire Dombes Saône Vallée sur 2.8 km (2 km sur Ars et 800 m sur Frans), soit 1/6^{ème} de l'itinéraire global.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet, une convention de partenariat a été établie entre les deux communautés de communes. Elle prévoit notamment la mise en place d'un groupement de commande et les engagements financiers mutuels pour ce projet.

La Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières, porteur du projet, sera coordonnateur du groupement de commandes, et assurera à ce titre le pilotage administratif et financier du projet ; projet évalué sommairement à 52 000 € HT (sous réserve des résultats des consultations).

Le projet comprend la conception graphique et l'impression des dépliants d'accompagnement, les panneaux de départs, carte, ainsi que la fabrication et la pose du mobilier d'interprétation, le balisage et la signalétique, des tables de pique-nique et la sécurisation des passages.

Le projet est susceptible d'obtenir des aides de la Région, du Département et du programme Leader.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée participera au projet à hauteur de 1/6^{ème} du solde net des dépenses après déduction des subventions perçues, soit un coût d'environ 4 à 5 000 €.

Le renouvellement des fournitures et des installations sera pris en charge, en fonction des besoins de chaque territoire, par la Communauté de communes concernée.

La mise en place du groupement de commande nécessite également une convention constitutive du groupement précisant l'objet du groupement, ses modalités de fonctionnement, les missions du coordinateur et de ses membres. Cette convention prendra fin à la fin des marchés.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée établira des conventions de passage et d'entretien avec les propriétaires des parcelles traversées (Ars et Frans) en accord avec les Maires, et demandera l'inscription au PDIPR des tronçons non encore inscrits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le projet d'itinéraire de randonnée touristique initié par la Communauté de communes Montmerle 3 rivières dénommé « les chemins du curé d'Ars », son montant global estimé, et sa participation pour 1/6^{ème} des dépenses déduction faite des subventions obtenues,
- ✓ **Décide** de participer au groupement de commande pour mettre en œuvre ce projet et **adopte** les conventions à passer pour cela avec la Communauté de communes Montmerle 3 rivières,
- ✓ **Donne** son accord pour l'élaboration et la mise en place des conventions de passage et d'entretien avec les propriétaires et riverains,
- ✓ **Demande** l'inscription de cet itinéraire au PDIPR,
- ✓ **Autorise** le Président à signer ces conventions et mettre en œuvre le projet.

A Trévoux, le 23 février 2015

Le Président,
Bernard GRISON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150223-2015C16-TO
Affichage le :

18 MARS 2015

18 MARS 2015

